**LIGUE CONGOLAISE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**



LICOCO

 **14, Av. Loango, Quartier 1, Commune de N’djili-Kinshasa/RDC**

**Référence : Boulevard Kimbuta, Arrêt Ex. Bar Grand Libulu**

**Tél + 243 81 60 49 837**

**Email.** **licocordc@gmail.com**

[**www.licoco.org**](http://www.licoco.org)

**COMMUNIQUE DE PRESSE No 029/LICOCO/SE/2023**

**LA LOI SUR LA PROTECTION DES LANCEURS D’ALERTE ET DENONCIATEURS S’AVERE INDISPENSABLE EN RDC**

**KINSHASA 2023**

Ce 23 Juin, le monde entier célèbre la Journée Internationale des lanceurs d’alerte et dénonciateurs.

La Ligue Congolaise de lutte contre la Corruption, LICOCO en sigle, profite de cette journée internationale pour lancer un appel auprès du Gouvernement afin qu’une loi sur la protection des lanceurs d’alerte et dénonciateurs soit votée urgemment afin de se conformer aux dispositions de la Convention des Nations Unies Contre la Corruption, dont la RDC a ratifié.

***Le lanceur d’alerte est une personne qui estime agir pour le***[***bien commun***](https://fr.wikipedia.org/wiki/Bien_commun)***, l'***[***intérêt public***](https://fr.wikipedia.org/wiki/Int%C3%A9r%C3%AAt_public)***ou***[***intérêt général***](https://fr.wikipedia.org/wiki/Int%C3%A9r%C3%AAt_g%C3%A9n%C3%A9ral)***, animé de bonnes intentions, généralement de manière bénévole et désintéressée, souvent contre l'avis de sa hiérarchie. Son but est d'informer les instances officielles et associations des abus constatés dans la conduite des affaires publiques, déclare un expert anticorruption.***

En République Démocratique du Congo, les lanceurs d’alerte et dénonciateurs des actes de corruption travaillent dans une insécurité mais certains bravent tous ces aléas pour dénoncer des cas de corruption au risque et péril de leurs vies.

Ces 10 dernières années, la LICOCO a recensé plusieurs lanceurs d’alerte qui ont bravé la peur en dénonçant les pratiques de corruption mais menacés, arrêtés et emprisonnés.

C’est notamment le cas de ;

1. **L’ODEP** qui a dénoncé la mauvaise gestion des fonds alloués au Projet de 100 jours et vous connaissez la suite,
2. **Mr Kalambay**, Ancien Directeur au Ministère de l’Environnement et Développement durable, qui a été arrêté et envoyé à la Prison Centrale de Makala (CPRK) pour avoir dénoncé auprès de l’IGF des détournements des fonds au sein du dit Ministère,
3. **Mr Robert Bomolo**, Directeur au Ministère du Commerce Extérieur qui a été arrêté par l’ANR pour avoir dénoncé des cas des détournements des fonds,
4. **Mr Leduc Mabulu**, travaillant dans une société privée, qui avait dénoncé la fraude fiscale au sein d’une société privée et menacé d’arrestation par les OPJ de la Police des Parquets,
5. **Mr Abdel AZIZ Mutekwa**, ancien travailleur à l’OVD Bandundu, qui avait passé plus de 3 mois d’emprisonnement au CPRK, pour avoir dénoncé des détournements des fonds alloués à la réfection des routes dans l’ancienne Province de Bandundu.

De milliers d’autres personnes ont perdu leurs emplois et envoyé en exil pour avoir dénoncé les actes de corruption et détournements des fonds publics.

Beaucoup d’autres personnes ont l’intention de dénoncer des pratiques de corruption mais elles craignent les représailles des certaines autorités politiques, administratives et judiciaires qui s’adonnent quotidiennement aux pratiques de corruption et aux détournements des fonds publics.

Il y a nécessité pour le Gouvernement de faire voter urgemment une loi pour protéger les lanceurs d’alerte et les dénonciateurs.

La LICOCO invite les services de contrôle, tels que l’Inspection Générale des Finances, **IGF en sigle**, la Cellule Nationale des Renseignements Financiers, **CENAREF en sigle**, l’Agence de Prévention et de lutte contre la Corruption, **APLC en sigle**, de travailler en synergie pour proposer au Gouvernement une proposition de loi sur la protection des lanceurs d’alerte et les dénonciateurs.

C’est à travers cette loi que de milliers des Congolais qui assistent passivement aux détournements des fonds publics et autres actes de corruption se sentiront sécurisés pour rapporter ces fléaux aux instances compétentes.

De tout ce qui précède, la LICOCO demande :

1. **AU GOUVERNEMENT**
* De faire voter urgemment une loi sur la protection des lanceurs d’alerte et dénonciateurs,
* De protéger et primer les lanceurs d’alerte et dénonciateurs qui bravent la peur pour dénoncer les criminels financiers et leurs complices.
1. **AUX CITOYENS, ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE ET JOURNALISTES**
* De continuer à rapporter, alerter et dénoncer les pratiques de corruption et des détournements des fonds publics auprès des instances appropriées,
* De faire pression au Gouvernement pour faire voter la loi sur la protection des lanceurs d’alerte et dénonciateurs des actes de corruption,
* De mener un plaidoyer pour que la RDC soit dotée d’une loi protégeant les lanceurs d’alerte et les dénonciateurs.

 Fait à Kinshasa, le 23 Juin 2023

 **Pour la LICOCO**

 **Ernest MPARARO**